



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 72460

Texte de la question

M. Gaëtan Gorce attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question de la conservation du camp d'Auschwitz-Birkenau et de son financement. Un an après l'appel de Simone Weil, la question reste malheureusement posée. La Pologne en a appelé aux dons de tous les États de l'Union européenne pour mobiliser les 120 millions d'euros nécessaires. La mémoire de ceux et celles qui y furent suppliciés est pour tout être humain imprescriptible. Chaque citoyen du monde est aujourd'hui co-responsable de la préservation du plus terrible témoignage de l'abomination que fut la shoah. L'Allemagne a annoncé sa décision de participer, à hauteur de 50 % du financement attendu. C'est maintenant à la France de donner l'exemple en apportant sa contribution. C'est ce à quoi il invite, au nom de l'histoire et de la simple humanité, le Gouvernement français. Il attend de lui qu'il lui indique rapidement ce qu'il entend faire.

Texte de la réponse

Le camp Auschwitz-Birkenau, seul camp de la Seconde Guerre mondiale inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, doit faire l'objet d'un traitement exceptionnel, à la hauteur du lieu de mémoire qu'il représente pour l'Europe. Sur les 1,3 million de femmes, d'hommes et d'enfants déportés dans ce camp de concentration et d'extermination, 1,1 million ont été éliminés. Ce camp s'étend sur 191 hectares et chacun des éléments qui le constitue mérite d'être sauvegardé (baraquements, chambres à gaz, fours crématoires, objets personnels, documents administratifs), ce qui nécessite des moyens financiers croissants liés aux besoins de rénovation permanents de ce haut lieu de mémoire. À cette fin, la Fondation Auschwitz-Birkenau, créée en juin 2009, est chargée de réunir des fonds internationaux et de mettre en oeuvre un dispositif assurant de façon pérenne à partir des produits générés par le placement du capital, le financement définitif de cette rénovation. Les témoins du génocide disparaissant, la responsabilité de l'Europe à l'égard des générations futures s'accroît. C'est pourquoi les autorités françaises ont décidé de promouvoir le lancement d'une initiative de l'Union européenne pour participer de manière significative au financement du capital de cette Fondation. Ce financement pourrait intervenir dès 2010 et sur trois années, afin de contribuer à la réunion de la somme nécessaire (120 millions d'euros). Cette contribution, qui a été soutenue par le Président de la République, devra faire l'objet d'un consensus des pays membres de l'Union européenne. Le Premier ministre a demandé, au début de l'année 2010, au Président de la Commission européenne de déposer une proposition de financement du capital de la Fondation auprès du Parlement européen et du Conseil, afin de permettre à ces deux institutions de se prononcer dans les meilleurs délais. Cette contribution, qui a été soutenue par le Président de la République, devra faire l'objet d'un consensus des pays membres de l'Union européenne. Le Premier ministre a demandé, au début de l'année 2010, au Président de la Commission européenne de déposer une proposition de financement du capital de la fondation auprès du Parlement européen et du Conseil, afin de permettre à ces deux institutions de se prononcer dans les meilleurs délais. Les modalités de ce financement, et notamment le choix de l'instrument financier pertinent, devront être arbitrés par la Commission en lien avec les États membres. Ces fonds communautaires destinés à abonder le budget de la Fondation devraient être débloqués en trois tranches, si possible dès 2010, puis en 2011 et 2012.

Données clés

Auteur : [M. Gaëtan Gorce](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72460

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2216

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5777